



DRHDS/SET

14 septembre 2023

Affaire suivie par : M. Guillaume REMACLE

Mél : <u>gremacle@inpi.fr</u> Tél. : 01 56 65 85 39

# CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ÉTAT

#### Entre les soussignés

- Institut National de la Propriété Industrielle, 15 rue des Minimes – 92400 COURBEVOIE Direction des ressources humaines et du développement social- Service de l'Environnement de Travail

M. Hafid BRAHMI, Directeur des ressources humaines et du développement social

ci-après dénommé LE CEDANT,

d'une part,

et

- l'école élémentaire Jean Moulin, 2 avenue Charles de Gaulle - 02410 SAINT-GOBAIN SIRET 21020655300039

Représentée par M. Fabien JOLIAT, Directeur de l'école

ci-après dénommée LE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

La présente convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

#### SIÈGE

15 rue des Minimes - CS 50001 92677 COURBEVOIE Cedex

#### Tél +33 (0)1 56 65 89 98

Fax +33 (0)1 56 65 86 00 www.inpi.fr - contact@inpi.fr

Établissement public national crée par la loi n'51-444 du 19 avril 1951



#### 1/ Description des biens cédés

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du cédant jusqu'à leur enlèvement.

n° DON	DESIGNATION	ANNEE	N° INVENTAIRE PHYSIQUE
Lot 1	ARMOIRE HAUTE GRISE N°17	N/A	N/A
Lot 2	ARMOIRE BASSE H103xL100xP45 cm N°4	N/A	N/A
Lot 3	ARMOIRE HAUTE GRISE SANS PORTE N°1	N/A	INV2014-01704
	ARMOIRE HAUTE GRISE SANS PORTE N°2	N/A	INV2014-02037
	ARMOIRE HAUTE GRISE SANS PORTE N°3	N/A	Inv2014-02094
Lot 4	ETAGERES METALLIQUES H240 x L100 x P33 cm N°1	N/A	N/A
	ETAGERES METALLIQUES H240 x L100 x P33 cm N°2	N/A	N/A
	ETAGERES METALLIQUES H240 x L100 x P33 cm N°3	N/A	N/A
	ETAGERES METALLIQUES H240 x L100 x P33 cm N°4	N/A	N/A
	ETAGERES METALLIQUES H240 x L100 x P33 cm N°5	N/A	N/A
	ETAGERES METALLIQUES H240 x L100 x P33 cm N°6	N/A	N/A

Ces biens sont situés aux bureaux de l'INPI, sis 97 boulevard Carnot 59000 LILLE.

## 2/ Etat des matériels - absence de garantie - conditions d'utilisation

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

### 4/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait à Courbevoie,

Signatures

JEAN MOULIN
Site OIBON
Rue Achille Gibon
02410 SAINT-GOBAIN
Tel: 03 23 52 62 34

Le représentant du service cédant

Pour le Directeur Général par Délégation

Hafid BRAHMI
Directeur des ressources humaines et
du développement social